



**TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE  
DU LUNDI 26 JUIN 2023 – 18 H 30**

**1ERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale financière adopte le rapport financier, approuvant ainsi les comptes tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 22 mai 2023.

Cette résolution est adoptée à :

**2EME RESOLUTION**

L'assemblée générale financière, après lecture par : Stéphane BARON, commissaire aux comptes du Cabinet KPMG, du rapport spécial sur les conventions réglementées, approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à

**3EME RESOLUTION :**

L'assemblée générale financière approuve les comptes annuels et décide d'affecter le résultat 2022 :

-- affectation du résultat soit 161 789.02 € au compte report à nouveau.

<b>31/12/2022 Report à nouveau</b>	<b>524 515</b>
Affectation du résultat 2022	161 789
<b>01/01/2023 Report à nouveau</b>	<b>686 304</b>

L'assemblée générale financière décide d'affecter le solde du résultat de 161 789.02 € au compte « report à nouveau ». Après cette opération le solde du compte report à nouveau est créditeur de : 68 6304.15€.

Cette résolution est adoptée à :

**4EME RESOLUTION**

Désignation du cabinet PG & A, représenté par M Girardeau – 1 rue des Montgolfières – 44 120 VERTOOU en tant que commissaire aux comptes à compter de l'exercice 2023 pour les 6 prochaines années.

Cette résolution est adoptée à :

**5EME RESOLUTION**

Quitus est donné aux administrateurs et au nouveau commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à :

Yves POUZAINT

Président